

La mutuelle pour tous expliquée aux Cerisyais

Cerisy-la-Forêt - 07 Mai



Un public attentif et soucieux de pouvoir bénéficier des meilleures conditions financières pour se soigner.

Une quarantaine de personnes ont assisté à la réunion d'information organisée par la mairie, mardi en fin d'après-midi, pour la présentation de ce dispositif. Il s'adresse aux personnes sans emploi, travailleurs non salariés, salariés en CDD ou en intérim, retraités, etc.

« **Nous n'avons pas de rôle direct dans cette affaire puisque la commune ne peut souscrire de contrats collectifs** », a d'abord rappelé le maire, Jean-Pierre Ledouit. D'où la création d'une association Actiom qui gère la relation avec les mutuelles, défend l'intérêt des adhérents et négocie des contrats de santé mutualisés.

Sarah Jouanneau, représentant l'association, a présenté les principales caractéristiques des contrats proposés, à ce jour, par deux mutuelles. Elles proposent des tarifs qui varient en fonction de l'âge de l'adhérent et du niveau de prestation.

« Votre décision ne doit pas s'appuyer uniquement sur le tarif mais aussi tenir compte d'un compromis avec le niveau des prestations », a tenu à préciser Sarah Jouanneau. Ce n'est pas toujours facile et chaque cas est particulier. Elle a proposé d'organiser des permanences pour étudier les dossiers individuels, en liaison avec le CCAS de la commune. Mais attention, seuls les habitants domiciliés à Cerisy-la-Forêt ou dans les autres communes adhérentes peuvent souscrire. Les habitants de la commune sont donc invités à se renseigner à la mairie ou sur le site de l'association : www.macommunemasante.org.